Permis de chasse : volatiles sous contrôle

Première indication, ces mystérieuses étiquettes avec n° de contrôle, très sommaires dans la présentation, existent également en couleur :



Cela ne m'en dit guère plus...

Mais heureusement, d'autres permis (reproduits en page suivante) sont nettement plus explicites, car outre un n° , les étiquettes portent la mention suivante : " PMA BÉCASSE ".

PMA bécasse ? Procréation médicalement assistée pour les bécasses ? Dieu merci, nous n'en sommes pas encore là !

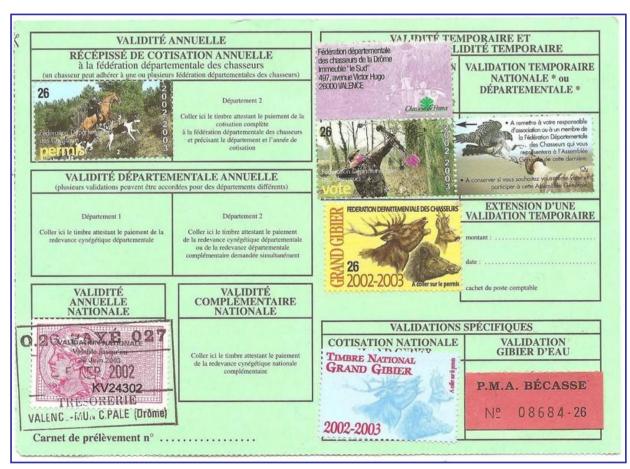
Non, PMA pour prélèvement maximum autorisé. En effet, dans certains départements, la chasse à la bécasse est autorisée mais elle est limitée par des quotas hebdomadaires et annuels.

Les chasseurs disposent d'un carnet de prélèvement duquel, pour chaque bécasse tuée, est extraite une languette de contrôle. Ce carnet doit être présenté aux agents assermentés et est retourné à la société de chasse en fin de saison.

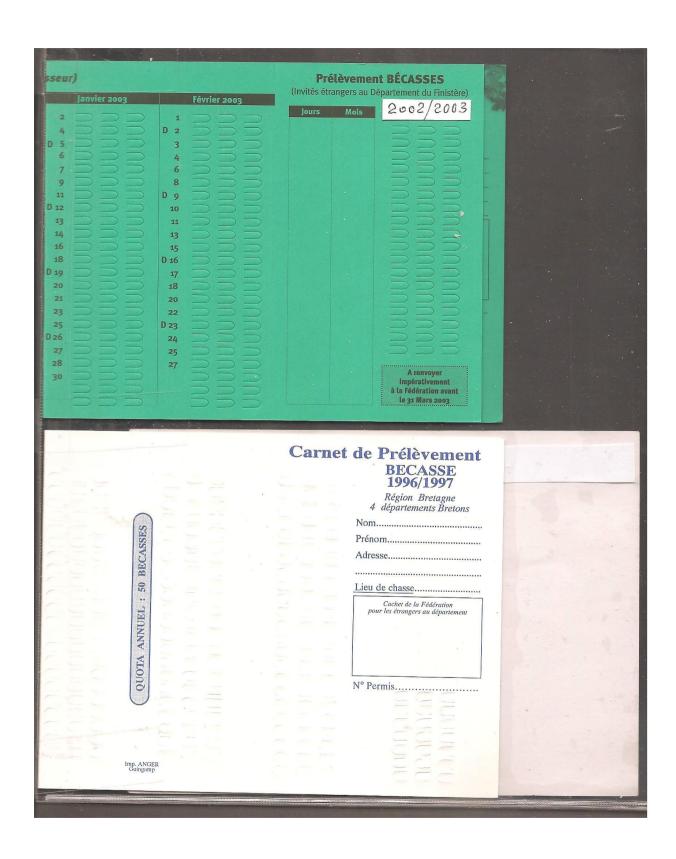
Ces petites vignettes ingrates matérialisent donc le fait que le possesseur du permis détient un carnet de prélèvement et peut donc chasser la bécasse. CQFD.







Exemples de carnets de prélèvement :



Une chasse à la bécasse très contrôlée



Les gendarmes ont opéré des contrôles routiers dans les quatre départements bretons. Objectif : repérer des chasseurs qui n'auraient pas respecté la législation.

Nombre de prises limité pour ce migrateur très convoité. Opération coup-de-poing, ce week-end, en Bretagne, pour vérifier les bonnes pratiques des chasseurs.

Dimanche, 17 h 15, contrôles routiers inopinés au rond-point, ironiquement dénommé des Trois-Moineaux, à Trémorel (Côtes-d'Armor). Mais là, les gendarmes ne cherchent pas des états alcooliques, ou la possession de drogue... plutôt des bécasses en trop grand nombre ! Si la chasse de cet oiseau migrateur est très prisée en Bretagne, elle répond aussi à une loi : pas plus de trois prises dans une journée de chasse, et 50 sur la saison par chasseur.

Cette protection de l'espèce a été mise en place à la demande des chasseurs, soucieux de préserver les effectifs. Ainsi, ce week-end, 553 chasseurs ont été contrôlés dans les quatre départements bretons, à l'initiative des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national de l'eau et du milieu aquatique (Onema), et le renfort des gendarmes locaux.

Cinquante d'entre eux étaient en infraction, dont les trois-quarts dans le Finistère : « Ce n'est pas illogique, commente Guillaume Rulin, chef de service à l'ONCFS. Ce week-end, les oiseaux se trouvaient dans ce département. Ce qui montre qu'il faut maintenir la pression. »

Dans les Côtes-d'Armor, ce sont 181 chasseurs qui ont été contrôlés, pour 4 infractions relevées, dont deux pour non-présentation du permis de chasse.

Source: Ouest-France du lundi 07 décembre 2009